



LA CVR A LA UNE DE LA RETRAITE GOUVERNEMENTALE DE GITEGA, AU GRAND SEMINAIRE JEAN PAUL II

EDITORIAL

« Notre mission à la Commission Vérité réconciliation est toute particulière.

Il s'agit de revivre l'histoire, relire le passé, un passé douloureux, un passé affreux, un passé de souffrances, de douleurs, de sang versé ; de pleurs et de gémissements où, comme des médecins, pour défendre la vie, il faut aussi devoir faire face à la mort. Pour la réconciliation au Burundi, nous devons affronter la vérité douloureuse.

Nous courons, nous parcourons villes et villages, nous déterrons des ossements desséchés sans pouvoir leur redonner le souffle!

Nous affrontons les dégâts causés par les démons sans pouvoir les chasser. Triste réalité.

Nous écoutons les blessés du mal humain sans pouvoir les guérir.

Nous réalisons la force du mal de l'homme sans avoir sur lui aucune emprise.

Nous mangeons souvent un pain de douleur et de rejet quand nous sommes incompris.

Nous réalisons au bout du tunnel notre grande fragilité.

Ce qu'il y a de plus terrible dans le monde, voilà ce qu'on nous demande de nous familiariser avec. »

Réflexion de l'Abbé Dieudonné NIYIBIZI lors de la retraite des Cadres de la CVR à Kiriri (lire p.4)



Les membres du Bureau de la CVR (en haut à gauche) et les membres du Gouvernement (en bas)

Lors de la retraite gouvernementale du 4 août 2022 tenue à Songa (Grand séminaire Jean Paul II), le Chef de l'Etat SE Evariste Ndayishimiye et tous les membres du pouvoir exécutif ont apprécié les réalisations de la Commission Vérité et Réconciliation.

Le Président de la CVR venait de démontrer au Gouvernement burundais que celui-ci dirige un peuple ayant une mémoire blessée et vivant avec beaucoup de traumatismes.

Pour lui, le génocide commis en 1972 au Burundi contre la composante nationale des Bahutu, n'aurait pas pu avoir l'ampleur qu'il a eue sans la participation des forces armées et de l'administration. Il a aussi démontré que la réconciliation est un long processus qui aura besoin de l'implication de plusieurs parties prenantes, dont les pouvoirs publics.

Il a enfin fait part des défis auxquels la CVR fait face:

- (1) La peur de la vérité qui révèle les atrocités commises, les auteurs présumés et le nombre important de victimes;
- (2) Le silence pesant et complice des pouvoirs qui se sont succédés à la tête du pays;
- (3) Les mensonges d'Etat contre la vérité des violences de 1972;
- (4) Le silence complice de la communauté internationale qui savait et qui s'est tue ;
- (5) La résignation de la population victime dans la douleur et la souffrance;
- (6) Les inquiétudes et interrogations des familles sur la sécurisation et la conservation des restes humains déjà trouvés par la CVR ;
- (7) La santé mentale et psychologique des Commissaires et des Cadres de la CVR en contact permanent avec les morts, les restes humains et les témoignages des victimes.

CONFERENCE PUBLIQUE DE LA CVR A L'INTENTION DU HAUT COMMANDEMENT DE LA FORCE DE DEFENSE NATIONALE DU BURUNDI



Photo de gauche: quelques officiers généraux de la FDNB. Photo de droite: Général Prime Niyongabo (Chef de la Force de Défense nationale,) Alain Tribert Mutabazi (Ministre de la Défense nationale et des anciens combattants), et Amb. Pierre Claver Ndayicariye (Président de la CVR)

La Commission Vérité et Réconciliation a organisé en date du 29/07/2022 une conférence à l'intention du Haut Commandement de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB).

La CVR voulait expliquer ses missions, ses réalisations et surtout comment le crime de génocide de 1972 contre les Bahutu a été planifié et exécuté.

Le thème de la conférence a suscité un débat intéressant : Le rôle de l'armée dans les violations des droits de l'homme en 1972.

Dans son mot d'introduction, le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, Alain Tribert Mutabazi a souligné avec un grand plaisir et une vive conscience l'importance de cette conférence pour le Haut Commandement de la FDNB.

Dans sa réponse, Commissaire Batungwanayo Aloys a informé le public qu'en 1972 le pouvoir était détenu par l'armée, et qu'il faut donc, non pas parler de missions, mais du vrai rôle de l'armée dans les massacres.

Le Président de la CVR a demandé à ces officiers généraux d'éviter la victimisation communautaire, de ne pas confondre l'agresseur avec ses enfants. La CVR a besoin d'une vérité qui ne globalise pas. Ambassadeur Pierre Claver Ndayicariye les a invité à connaître la vérité longtemps cachée mais qui commence peu à peu à émerger. Il a expliqué que des militaires burundais ont participé aux violations des droits de l'homme (coups d'Etat, tentatives de coups d'Etat, massacres, assassinats, complots...en 1964, 1965, 1966, 1969, 1971, 1972-1973, 1987, 1988, 1993-2008)



Un débat bien animé autour des missions et des responsabilités de l'armée et de la gendarmerie dans les tueries de 1972 au Burundi

Devant les officiers généraux, le Président de la CVR, Amb. Pierre Claver Ndayicariye a déclaré que le Burundi a connu depuis 1972 une grande cassure identitaire où des gens ont été tués dans toutes les provinces, communes, zones, collines du pays.

Un exposé sur les périodes de crise que le Burundi a déjà connu et ses conséquences a été fait. Certains Officiers généraux ont demandé « pourquoi parler du rôle de l'armée dans les violations des droits de l'homme alors que les militaires accomplissent des missions leur confiées par le pouvoir politique. »

Des militaires ont été aussi victimes des violations à travers des assassinats, des règlements de compte, des meurtres...commis par d'autres militaires. Les militaires ont joué un rôle particulier dans la crise de 1972 dont l'acte premier est l'assassinat de l'ancien monarque Charles Ndirizeye, le 29 avril 1972. Suite à la révocation du gouvernement, le même jour fatidique, aux diverses nominations et à l'instauration de mesures d'urgence, l'armée participa dans les massacres dans tout le pays. Les camps militaires furent transformés en lieux de détention, de tortures et d'exécution. Les véhicules militaires ont sillonné le pays pour effectuer le transport des personnes arrêtées ou pour charrier les cadavres vers les fosses communes.

DEBAT CVR/HAUT COMMANDEMENT DE LA FDNB SUR LES TUE-RIES DE 1972 AU BURUNDI (SUITE ET FIN)

En 1972, des militaires ont réquisitionné des véhicules de particuliers, tels les camions auxquels ils affectaient la besogne de transport des victimes.

Des militaires ont encerclé des bahutu non rebelles à Gikuzi (commune Vugizo en province Makamba) en mai 1972 avant de les massacrer. Des avocatiers ont été plantés sur ces fosses communes dans le but de cacher le crime.

A Gitega, les militaires sortis des camps ont été actifs dans les arrestations et dans le convoi des camions pleins de détenus vers les fosses communes de Ruvubu, Mashitsi, Nyabunyovu, Nyambeho, Mutobo, etc.

A Mugara (Rumonge), les militaires ont commis un massacre dans l'Eglise pentecôtiste en mai 1972.

A l'hôpital de Rumonge, les militaires ont commis un massacre contre plus de 500 citoyens (fosse commune identifiée du côté de la pédiatrie).

A Vugizo (Makamba), un hélicoptère militaire a tiré sur des gens en train de dépecer un taureau d'un muganwa nommé Mbonyingiro Aloys.

Dans plusieurs établissements scolaires, les arrestations étaient opérées par l'armée (UOB, ENS, ETS Kamenge, EMP Musenyi, Ecole Normale de Kiremba, etc.)

Des Conseils de guerre ont condamné à mort des personnes innocentes à Bujumbura, Gitega et Ngozi (certains étaient déjà dans des fosses communes)

Le Conseil de guerre a accusé faussement l'ex-roi Charles Ndizeye d'être l'un des grands promoteurs des massacres qui secouaient le pays (Jugement du 6 mai 1972, dossier RMP48.229/BC, 1er feuillet). Ce dernier roi du Burundi avait été détrôné le 28/11/1966 au cours d'un coup d'état militaire dirigé par le Capitaine Michel Micombero.

Les Conseils de guerre avaient été créés avant les événements de 1972. Or, un Conseil de guerre est normalement une juridiction qui juge uniquement les militaires et non les civils sauf en cas de complicité, auquel cas les militaires sont jugés par les juridictions civiles.

Aucun respect des règles en 1972: pas de comparution des prévenus, présentation de listes, pas de possibilité d'appel, exécution immédiate...

Les conséquences sont incalculables:

- ◆ Des centaines de milliers de vies humaines perdues (cadres de l'Etat et des privés, agriculteurs, éleveurs, commerçants, enseignants, étudiants, religieux, ...tués)
- ◆ Epuration des bahutu dans les écoles, dans le corps enseignant ; mécanismes d'exclusion des bahutu du système éducatif, de l'armée, du domaine politico-administratif
- ◆ Exil forcé des populations bahutu ;
- ◆ Traumatismes et paupérisation des rescapés et des familles des victimes ;
- ◆ Recul de l'économie nationale ;
- ◆ Diminution de la production des cultures industrielles (café, coton notamment, voir Rapport BRB, 1972)
- ◆ Inhibition des initiatives socio-économiques;
- ◆ Faillite du système éducatif burundais;
- ◆ Traumatisme global de la population;
- ◆ Décroissance et déséquilibre démographiques hommes/femmes;
- ◆ Diminution des mariages interethniques;
- ◆ Augmentation du nombre de veuves et orphelins;
- ◆ Mariages précoces dans les familles décimées et leurs conséquences;

En résumé, en 1972, plusieurs droits civils et politiques ont été systématiquement bafoués :

- ◆ Violation du droit à la vie;
- ◆ Privation du droit à la justice;
 - ⇒ Absence de procès équitables;
 - ⇒ Exécutions extrajudiciaires;
- ◆ Violation du droit à l'intégrité physique: Torture, amputation, écrasement, mutilation, crucifixion, bastonnade, strangulation, exécution par coups de marteaux, coups de bambous, fusillades, émasculations...
- ◆ Violation du droit des libertés, et même des droits économiques et sociaux ;
- ◆ Violation du droit de propriété (pillages des biens, spoliations, saisies des comptes bancaires, etc.);
- ◆ Violation de manière scandaleuse des droits catégoriels (contre femmes et enfants, notamment des viols);
- ◆ Violation des droits culturels (empêcher des familles de pleurer les leurs disparus, interdiction de cérémonies de levée de deuil, ...)
- ◆ Qualifier les familles des victimes d'être « *abamenja* » (traites de la nation), etc

RETRAITE DES CADRES DE LA COMMISSION VERITE ET RECONCILIATION, KIRIRI (BUJUMBURA)

Vendredi le 20 juillet 2022, le Bureau de la CVR a organisé une retraite à l'intention des cadres de la Commission ce mercredi. La première partie de l'activité a été marquée par une formation dispensée par l'abbé Nibizi Dieudonné, Dr en Communication, aumônier des intellectuels et des cadres politiques. Son enseignement a débuté par la lecture de la parole de Dieu tirée de l'évangile selon Saint Marc 6, 30-34 : « Venez à l'écart... et reposez-vous un peu ».



Abbé Nibizi qui est en même temps Curé de la paroisse universitaire « Esprit de Sagesse » située à Mutanga Sud, a développé son enseignement autour de 5 points : L'examen de conscience ; La délicatesse de la mission de la CVR ; « Au désert pour refaire le plein » ; Vivre le silence avec Dieu ; Apprendre toujours à écouter.

Abbé Nibizi sympathise avec l'équipe de la CVR en disant : « Ça doit être dur, difficile et déconcertant par moment. Pourtant nous sommes des burundais, nous sommes des humains, nous sommes fragiles... Nous nous fatiguons, nous pouvons nous épuiser, nous pouvons même nous affaisser voire perdre le courage d'avancer. Cette fatigue se sent, elle se vit, elle se répercute sur nous-mêmes, nos réactions et nos actions. Elle se répercute sur les nôtres, nos familles et nos collègues. Doit-on se laisser emporter ? »



L'orateur a rappelé que la CVR n'est pas une institution ordinaire dans la vie d'un pays. C'est un mécanisme extraordinaire qui n'intervient qu'en cas de guerre, de violences, de pleurs, de malheurs et de toute forme de souffrance d'un Etat. Et de rappeler aux cadres de la CVR qu'avoir été choisi pour participer à la mission de la Commission, c'est une vocation, et non pas un travail ordinaire.

Il invite les cadres de la CVR à considérer que parfois « dans la vie, le silence extérieur puis intérieur est nécessaire. Le silence intérieur est la fin des jugements, des passions, des désirs, des prises de position personnelles, subjectives, émotionnelles ou tendancieuses. »

La réponse est évidemment NON, car « Dieu est avec vous ... Il sait aussi que tout humain a besoin de se réfugier dans le calme pour l'écouter ». Au-delà de la recherche de la vérité, l'abbé Nibizi rappelle que la CVR a aussi la mission de réconcilier.

Or, dit-il, « Cette mission est délicate, immense et noble. Ce n'est pas l'homme qui réconcilie mais c'est Dieu lui-même qui est à l'œuvre en vous. Il faut lui tendre l'oreille, l'écouter. Il faut s'écouter, écouter le collègue, écouter les victimes, écouter les bourreaux « avec l'oreille du cœur ».

Rédaction et mise en forme : Gérard Mfuranzima